



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/10/2022

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme FRANCOIS Vanessa.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 0

Excusés : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Etai(ent) excusé(s) : Mme DELORME Sylvie, Mme LURION Eve-Hélène.

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Modification du règlement d'utilisation du stade municipal de la
Moselle
Délibération n°2022 - 53

Date de convocation
14/10/2022

*Vu le règlement d'utilisation du stade municipal adopté par délibération n°2018-57 en date du 12/11/2018,
Considérant la nécessité d'actualiser ce règlement,*

Date d'affichage
21/10/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

APPROUVE

Le règlement d'utilisation du stade municipal de la Moselle annexé à la présente délibération et décide de son entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2022.

21/10/2022



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

